



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 109607

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le suivi des enfants atteints d'autisme. Confrontés à une maladie face à laquelle la médecine demeure encore aujourd'hui impuissante, de nombreux parents d'enfants autistes se tournent vers des traitements mis au point à l'étranger. Or, compte tenu des longues procédures de validation, ces traitements, notamment ceux dits comportementaux, ne sont pas pris en charge et ne bénéficient pas à l'ensemble des patients. Malgré de multiples interventions et malgré les promesses du Gouvernement, la France n'a toujours pas répondu aux besoins des populations en matière d'accompagnement de l'autisme. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin que les engagements pris par le Gouvernement le 8 février 2005 soient réalisés et comment il compte développer une véritable politique d'accompagnement de l'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109607

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11543